

Conditions générales Centre d'examen Goethe-Institut

Importantes informations concernant les examens

Inscription

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur réception. Elles ne sont valables que si la taxe d'examen est versée en même temps.
- La confirmation d'inscription est envoyée par e-mail. La lettre de convocation contenant les informations détaillées sur le jour d'examen vous sera envoyée par poste 10 jours avant la date d'examen.

Retrait d'examen

- Tout retrait d'examen doit être communiqué par écrit.
- En cas de retrait avant la date limite d'inscription, un émolument de CHF 20.- est facturé.
- En cas de retrait jusqu'à 1 semaine avant l'examen, la moitié de la taxe d'examen est remboursée.
- En cas de retrait ultérieur, la taxe d'examen n'est pas remboursée.
- En cas de maladie, l'examen peut être répété, moyennant un émolument et un certificat médical.

Plaintes et contestations concernant les examens

- Toute contestation des résultats doit être communiquée dans les 2 semaines qui suivent la notification par e-mail à goethepruefungen@unifr.ch.
- Toute contestation concernant le déroulement de l'examen n'est valable que si elle est déposée immédiatement après l'examen auprès du responsable des examens / goethepruefungen@unifr.ch.

Communication des résultats

- Vous obtenez généralement les résultats dans les 10 jours qui suivent la date de l'examen.
- Les modifications de certificat basées sur de fausses indications de votre part coûtent CHF 30.-.

Consultation d'examens

- Vous avez la possibilité d'effectuer une consultation des parties non réussies de l'examen ; veuillez convenir d'une date par écrit auprès de goethepruefungen@unifr.ch.
- Lors d'une consultation d'examen, vous n'avez en principe aucun droit de consulter les feuilles des candidat·e·s ni les rapports de travaux. Vous ne pouvez voir que vos propres réponses et les évaluations / résultats y relatifs.

Examens modulaires B1, B2 et C1 : délivrance du certificat Goethe

- Vous pouvez passer les 4 modules en un seul jour ou par des modules individuels (Lire, Ecouter, Ecrire, Parler) à divers dates et lieux d'examen.
- Un **certificat global** n'est délivré que lorsque vous vous êtes soumis·e avec succès aux 4 modules (adulte ou adolescent) auprès du même centre d'examen au cours d'une même année.

Attestation de participation

- Si vous n'avez pas réussi l'examen nous pouvons vous délivrer une attestation de participation en cas de besoin.

Duplicata d'attestation

- En cas de perte du certificat, vous pouvez obtenir un duplicata dans les **10 ans qui suivent** le délai d'examen original contre paiement d'un émolument de CHF 25.- ; adressez-vous à goethepruefungen@unifr.ch.